

A tous :
Les comités FSGT,
Les commissions cycliste,
Les clubs vélo et VTT

Objet : Quotas des épreuves de championnats Nationaux FSGT
Route et VTT 2022,

Bonjour,

Lors de la réunion du CNAV du 5 mars 2022, suite à un large
débat concernant les quotas de participation des multi-
licenciés, il a été décidé :

- Championnat National Route FSGT :

A titre exceptionnel pour le championnat national FSGT Route
de 2022, il a été revu la participation au nombre
d'épreuves pour les multi licenciés :

Chaque coureur multi-licencié (homme ou femme) **devra avoir
été licencié avant juin de l'année précédente sauf pour les
minimes et cadets**, et justifier sa participation à **six (6)**
épreuves Vélo FSGT, **quatre (4)** pour les minimes et les cadets
(hors championnats fédéraux) **ou a 70% des épreuves
organisées dans le comité de moins de 12 organisations du 1er
juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours**, dont
un championnat départemental ou régional ou inter régional de
la spécialité (route) de la saison en cours.

- Championnat National VTT FSGT :

A titre exceptionnel pour le championnat national FSGT VTT de
2022, il a été revu la participation au nombre d'épreuves pour
les multi licenciés:

Chaque coureur multi licencié (homme ou femme) devra
justifier la participation à **six (6)** épreuves vélo FSGT (hors
championnat fédéraux), **quatre (4)** pour les minimes et cadets
ou à 70% des épreuves organisées dans le comité de moins de
12 organisations d'épreuves VTT dont un championnat
départemental ou régional ou interrégional de la spécialité
(VTT) de la saison **du 01 juin 2021 au 31 mai 2022. (Justification
des résultats de ces championnats par le comité lors des
engagements).**

Veillez faire suivre ces deux informations à tous.

Pour la coordination du CNAV,

J.Woifflard
Tél. secrétariat : 01 49 42 23 64